

Vous souhaitez réaliser des travaux dans votre logement ?

Besoin de conseils ?

Connaître les aides possibles ?



Valenciennes Métropole vous accompagne

Contactez l'Espace Info Energie
au 03 62 53 25 14

ADEME



Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
Délégation Nord - Pas-de-Calais



REGION
Hauts-de-France



Valenciennes
Métropole

Vous souhaitez réaliser des travaux d'économie d'Énergie ?

Isoler
vos combles ?

Changer
votre chaudière ?

Remplacer
vos fenêtres ?



Les programmes “ Habiter Mieux ” sont faits pour vous !

Avec des aides aux travaux de l'ANAH
et de Valenciennes Métropole

Contactez l'Espace Info Energie au 03 62 53 25 14
ou inscrivez-vous sur monprojet.anah.gouv.fr



**Vous souhaitez adapter
votre logement ?**

**Installer un siège
monte - escalier ?**

**Aménager
votre salle de bain ?**

**Des aides de l'ANAH et
de Valenciennes Métropole
existent pour vous !**

**Contactez le service habitat de Valenciennes Métropole
au 03 27 096 349**

ou inscrivez-vous sur monprojet.anah.gouv.fr

“Propriétaires... nous ?!?

C'est possible!



Delphine, Julien, Arthur et Emma,
bientôt propriétaires...

ONNAING

Les Jardins de Paul-Elie

Maisons

avec jardin, garage et carport

3 chambres à partir de **153 000 €⁽¹⁾**
Semi-individuelles

4 chambres à partir de **172 000 €⁽¹⁾**
Individuelles

(1) voir conditions au verso

srcj SOCIÉTÉ RÉGIONALE
DES CITES JARDINS

Bâtisseur de vies.

Devenez propriétaire(s) de votre maison grâce à la **location-accession** !

“ Parents de 2 enfants, nous vivions en appartement et rêvions d'acheter notre propre maison dans un lotissement, plus convivial et sécurisant. Nous nous sommes intéressés au marché de l'immobilier et franchement, avec la location-accession en PSLA, c'est sans comparaison ! ”



➔ Vous aussi, devenez **propriétaire(s)** à **ONNAING** Les Jardins de Paul-Elie !

A 15 minutes de Valenciennes, près de la frontière belge, Onnaing offre tous les avantages d'une ville dynamique : garderie, écoles maternelle et primaire, collège, équipements sportifs, bibliothèque, commerces et services de proximité, et est desservie par un réseau de transports en commun.

Situé rue Jean Jaurès, notre programme vous permet d'être à la fois proche du centre ville et de l'autoroute A2.

➔ Nos **prestations**

- Salle de bains en 3 chambres, avec baignoire, en 4 chambres, avec baignoire et douche.
- Travaux de finition compris
sols (carrelage au rez-de-chaussée et sols souples en PVC à l'étage) et peintures.
- Chaudière gaz à condensation pour l'eau chaude et le chauffage.
- Isolation thermique renforcée.
- Une labellisation BBC* (Bâtiment Basse Consommation).
- Jardin clos et engazonné.
- Garage et carport.



La location-accession en **PSLA**, qu'est-ce que c'est ?

C'est un dispositif d'accès à la propriété en 2 temps qui permet aux familles, sous plafonds de ressources, d'acheter un logement neuf (situé dans une opération agréée par l'Etat) pour en faire leur résidence principale.

Faites le plein d'avantages :

- ✔ TVA à taux réduit.
- ✔ Exonération de la taxe foncière pendant 15 ans suivant la date d'achèvement.
- ✔ PTZ+ (Prêt à taux zéro plus).
- ✔ Sécurisation (garanties de rachat et de relogement).



Situation des maisons.

03 20 15 81 32

www.srcj.fr

srcj SOCIÉTÉ RÉGIONALE
DES CITES JARDINS

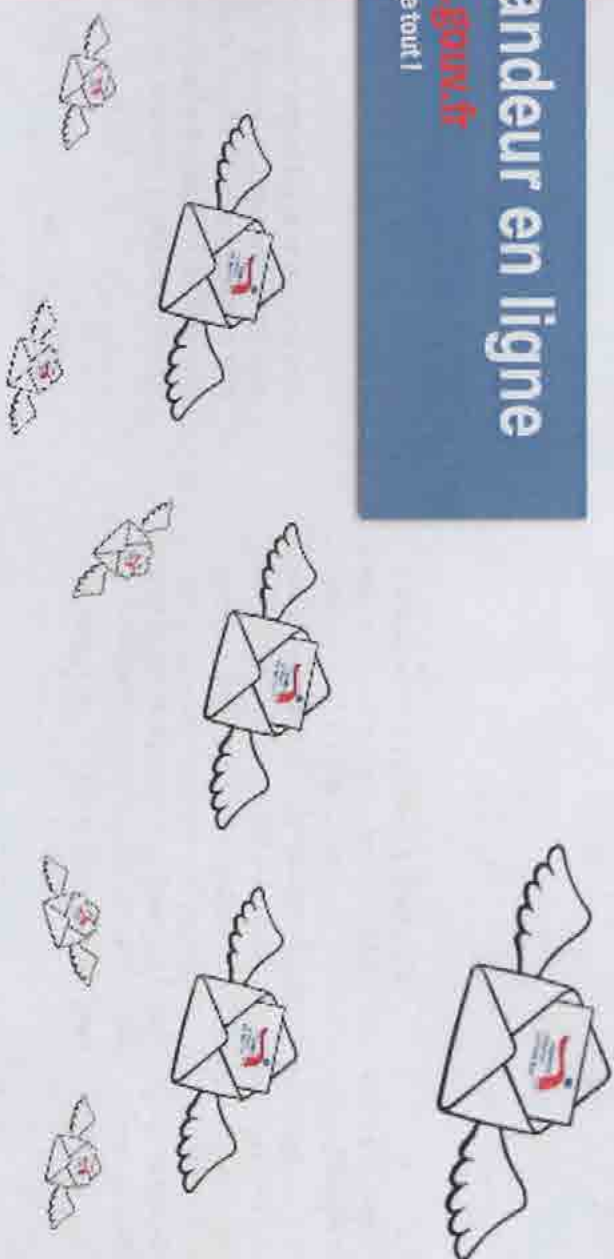
Bâtisseur de vies...

Guide du demandeur en ligne



maiprojet.anah.gouv.fr

Une aide en ligne qui change tout !



Valenciennes, le 12 JUL. 2018

Le Président

à

Mesdames et Messieurs les Maires de
la Communauté d'Agglomération
Valenciennes Métropole

Direction Habitat

Réf. NM/MC/SV

2018/234073

Affaire suivie par Marie CHOQUET

Tél. 03.27.096.349

PJ - proposition d'article

- flyers

- fiche ANAH

- guide d'utilisation



C. Le Pen

Objet Aides aux travaux pour les propriétaires occupants et bailleurs

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

L'amélioration du parc de logement constitue la première priorité de notre PLH 2016-2021.

Concernant le parc privé ancien, la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole finance, avec les crédits délégués de l'ANAH, les travaux liés aux grandes orientations nationales, à savoir

- la lutte contre l'habitat indigne,
- l'adaptation des logements au vieillissement ou à l'handicap,
- l'amélioration énergétique des logements.

Ces aides sont accessibles aux logements des propriétaires occupants mais aussi des propriétaires bailleurs.

3 nouveautés pour cette année

- le déploiement du programme dit « habiter mieux agilité » pour les propriétaires occupants qui permet de financer un type de travaux sans passage obligatoire par un opérateur agréé
 - o remplacement chaudière,
ou
 - o isolation des combles aménagés ou aménageables,
ou
 - o isolation des parois opaques.

Le recours à une entreprise RGE est obligatoire.

- **La poursuite du programme dit « habiter mieux sérénité »** qui permet de financer les travaux réalisant des gains énergétiques supérieurs à 25% avec un passage par un opérateur agréé.

Cette solution permet au propriétaire occupant d'être accompagné et conseillé sur des programmes de travaux complets et de bénéficier de subventions majorées et abondées par valenciennes métropole pouvant atteindre 90%.

En fonction du gain énergétique et du type de travaux, ces aides sont compatibles avec les dispositifs régionaux et départementaux.

- **La dématérialisation des dossiers de subventions**

Le chantier lancé en début d'année sur le département avec une entrée en vigueur fin avril, uniquement pour les dossiers de propriétaires occupants permet à chaque propriétaire de vérifier son éligibilité et de suivre son dossier de subventions sur la plateforme **monprojet.anah.gouv.fr**

Un conseiller de l'Espace Info Energie peut renseigner et conseiller chaque propriétaire sur les travaux et les aides disponibles.

La poursuite de la dématérialisation se poursuivra en 2018 avec l'accès à la plateforme pour les copropriétaires, courant de l'été, et pour les propriétaires bailleurs, courant décembre.

Afin de nous aider à relayer l'information auprès du public, je vous remercie de bien vouloir communiquer sur ces dispositifs auprès de vos concitoyens. Vous trouverez ainsi, une proposition d'article à insérer dans vos journaux municipaux, des flyers sur les aides et sur la plateforme de l'ANAH ainsi qu'un guide d'utilisation de la plateforme à destination de votre secrétariat.

Le service habitat de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

**Le Président,
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué à l'Habitat,
au Renouvellement Urbain et à l'Urbanisme**

Jean-Marcel GRANDAME



Aides aux travaux

Propriétaires occupants ou propriétaires bailleurs d'un logement de plus de 15 ans ?

Vous pouvez bénéficier d'aides spécifiques de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et de Valenciennes Métropole

Ces aides sont accessibles sur l'ensemble du territoire communautaire.

Quels types de travaux ?

les réhabilitations permettant de remédier à l'insalubrité des logements

les travaux pour favoriser l'autonomie et le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées

les travaux d'amélioration énergétique dans le cadre du programme « Habiter Mieux Sérénité » générant une amélioration d'au moins 25% de la performance thermique du logement pour les propriétaires occupants ou d'au moins 35% pour les propriétaires bailleurs, (prime supplémentaire octroyée pour l'atteinte du gain énergétique)

les travaux d'amélioration énergétique dans le cadre du programme « Habiter Mieux Agilité » (1 seul type de travaux financé uniquement pour les propriétaires occupants)

- remplacement chaudière,
- isolation des combles aménagés ou aménageables,
- isolation des parois opaques.

Les conditions d'éligibilité :

Contactez l'Espace Info Energie de Valenciennes Métropole au 03.62.53.25.14

32 avenue Albert 1er

59300 Valenciennes

Ou

Si vous êtes propriétaire occupant, inscrivez-vous sur monprojet.anah.gouv.fr